



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 10 février 2005

Membres présents :

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. -  
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER -  
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CARBONNEL -  
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -  
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DODET - M. DUBOIS - M. DUPIRE -  
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -  
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -  
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -  
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -  
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -  
Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -  
M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN -  
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -  
M. ROIZOT - Mme ROY - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. GILLOT G.) - M. AUDARD (pouvoir à  
M. PRIBETICH) - Mme AVENA (pouvoir à Mme DURNERIN) - Melle BERNARD  
M. (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -  
M. CHAUPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - M. CHEVIGNY (pouvoir à  
M. BELLEVILLE) - M. DINCHER (pouvoir à M. SOUMIER) - M. DOUHAIT  
(pouvoir à M. DESVIGNES) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -  
M. SAUNIE (pouvoir à M. BOUHELIER)

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMÉRATION - Piscine olympique (action III A 12) - Lancement des études préalables.**

L'agglomération dijonnaise est une des rares agglomérations de France sans bassin de natation couvert de 50 mètres sur son territoire.

Pour répondre aux attentes légitimes de la population, des clubs sportifs (dont certains membres évoluent au niveau national et international) et pour que l'agglomération dijonnaise s'ouvre aux manifestations sportives nationales et internationales de natation, le Grand Dijon s'est engagé à construire une piscine olympique.

Ce projet de grande envergure, dont l'intérêt dépasse l'échelon de l'agglomération dijonnaise, nécessite un engagement fort de l'État, de la Région de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or.

Le Conseil de communauté a, lors de l'adoption du budget primitif 2005, voté les crédits nécessaires pour la réalisation des études préalables.

La première étude à lancer consiste à :

- comparer les équipements similaires existants sur un bassin de population approchant celui de l'agglomération dijonnaise
- définir les caractéristiques de l'équipement projeté
- arrêter le lieu d'implantation
- définir l'enveloppe prévisionnelle d'investissement et de fonctionnement

Les conclusions de cette première étude (qui précède la réalisation du programme) seront présentées aux élus communautaires.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **de prendre acte** du lancement des études liées à l'opération de construction de la piscine olympique et notamment de l'étude de faisabilité dont le cahier des charges est joint au présent rapport,
- **d'autoriser** le Président à prendre toute mesure utile, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tout acte à intervenir pour la bonne exécution des études,
- **de prélever** la somme nécessaire sur les crédits inscrits dans le budget primitif 2005.

Pour extrait conforme,  
Le Président

*Pierre Lignier*



Publié le 11.02.05  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

**Déposé le :**

**15 FEV. 2005**





# PROJET

Parmi ces équipements, aucun bassin couvert aux dimensions d'un bassin olympique n'existe.

Or la pratique de la natation se développe et dans le même temps, les besoins des clubs sportifs et des établissements scolaires sont importants.

Pour répondre à la demande forte de la population et pour permettre d'organiser sur l'agglomération des compétitions nationales et internationales de natation, le Grand Dijon souhaite construire une piscine olympique dont il convient de définir les caractéristiques. Cette réalisation a été intégrée comme un des objectifs du contrat d'agglomération signé en 2002.

## 2. OBJET ET FINALITÉ DE LA COMMANDE

Dans ce cadre, la Communauté de l'agglomération dijonnaise entend réaliser une étude sur la faisabilité d'un tel équipement. Cette étude est un préalable à la réalisation du programme détaillé.

L'étude porte sur 3 points :

- ① **Présentation synthétique des réalisations récentes (ou projets) en France et en Europe, pour un bassin de population équivalent à celui de l'agglomération dijonnaise.**

Cette analyse doit comporter notamment la présentation :

- a) des caractéristiques de chaque équipement :
  - nombre et dimensions des bassins (longueur, nombre de couloirs, profondeur...) avec pour chacun les types de publics auxquels ils sont dédiés
  - les équipements spécifiques (fosse de plongée, plongeurs...)
  - les équipements complémentaires (locaux d'accueil pour les clubs pratiquant sur le site, espaces ludiques, boutiques, restaurants...)
  - les caractéristiques des tribunes destinées au publics (nombre, modularité...)
  - lieu d'implantation, modes de desserte, capacité de stationnement
- b) des possibilités d'organisation de compétitions nationales ou internationales dans les différentes disciplines de natation sportive
- c) du mode de gestion retenu
- d) du coût d'investissement assorti du plan de financement réalisé

# PROJET

- e) du coût annuel de fonctionnement complété des recettes perçues (indications sur la fréquentation de l'équipement)
- f) des réalisations techniques visant à optimiser les coûts d'exploitation (traitement air/eau, chauffage...)

## ② **La définition des caractéristiques de la future piscine olympique du Grand Dijon.**

A partir de l'analyse décrite ci-dessus complétée des besoins de la population prenant en compte le parc existant et du potentiel attractif du Grand Dijon comme région d'organisation de compétitions nationale et/ou internationale, le bureau d'études accompagnera la collectivité afin de définir :

- a) les équipements constituant la piscine olympique

Une présentation par le bureau d'études partant d'une hypothèse minimale (1 bassin couvert de 50 mètres) puis ajoutant d'autres équipements (1 bassin de 25 mètres, plongeoirs, etc...) assortis des coûts d'investissements correspondants permettra la prise de décision.

- b) le lieu d'implantation

Plusieurs sites peuvent être envisagés (environ 5).

Le lieu d'implantation définitif sera déterminé après l'analyse notamment des commodités et facilités d'accès et de stationnement de chaque site, en tenant compte de la desserte par les transports en commun.

En premier lieu, le bureau d'études étudiera la question de la disponibilité foncière assortie des délais des procédures réglementaires éventuelles à mettre en œuvre.

- c) les coûts d'investissement et de fonctionnement.

En fonction des choix sur les caractéristiques de l'équipement, l'enveloppe d'investissement nécessaire sera déterminée.

Elle permettra notamment d'établir le plan de financement.

Le coût de fonctionnement sera évalué en fonction du mode de gestion préconisé.

## ③ **La rédaction du cahier des charges du programme**

Le bureau d'études réalisera le cahier des charges permettant de rechercher ensuite un programmiste.

# PROJET

## 3. DÉLAIS DE RÉALISATION

4 mois à partir de la notification.

## 4. CONFIDENTIALITÉ

Le candidat s'engage à respecter la plus stricte et entière confidentialité concernant tout document ou informations qui pourraient lui être communiqués.

Le marché est soumis au CCAG prestations intellectuelles.

## 5. CONDUITE ET DÉROULEMENT DE LA MISSION

Un comité de pilotage sera constitué et suivra le projet.

Un chef de projet sera chargé d'assurer le relais entre le bureau d'études et le maître d'ouvrage.

## 6. DOCUMENTS À PRODUIRE

### *NATURE DES DOCUMENTS*

Il est attendu du bureau d'études qu'il fournisse les documents suivants :

→ Un rapport détaillé pour les différents points de l'étude accompagné des résultats des enquêtes et des entretiens menés.

→ Une note synthétique de 5 pages présentant l'équipement le plus adapté aux besoins.

### *MODALITÉS TECHNIQUES*

Le rapport final devra être fourni en 10 exemplaires papier, ainsi que sous une version informatique.

Le prestataire assurera la production des documents écrits et cartographiques originaux issus de l'étude et nécessaires à la réalisation des supports de communication.

Ces éléments seront communiqués de manière à ce qu'ils soient compatibles avec l'équipement informatique de la collectivité :

- logiciels word 97, excel 97, powerpoint 97, photoshop 7.0 ;
- fichiers graphiques aux formats DWG, DXF, et JPEG ;

# PROJET

La description des moyens du bureau d'études devra préciser les logiciels utilisés.

## 7. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- Une note présentant :
  - les principaux enjeux de l'étude tels que perçus par le candidat
  - la méthodologie d'étude proposée
  - le phasage de l'étude permettant un suivi régulier de son avancée
- L'apport de toute suggestion de nature à améliorer la commande
- Un dossier de présentation des compétences et des moyens de l'organisme, faisant ressortir la composition précise de l'équipe qui réalisera l'étude. Les CV de chaque intervenant seront intégrés
- Un dossier de présentation des références récentes de l'équipe pour des opérations similaires
- L'estimation chiffrée du coût de la prestation en la détaillant :
  - par phases
  - par type d'intervenant et par jour (en indiquant séparément les frais éventuels)

## 8. CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROPOSITIONS

Les critères de sélection des offres seront :

- La compréhension de la commande publique ;
- La pertinence, la clarté et le caractère pédagogique de la proposition ;
- Les références de l'équipe ;
- Les compétences et les moyens mis en œuvre ;
- Les coûts.